

Conditions générales

Personne morale

all3dprint, sro
dont le siège social est situé à Sekaninova 1119/68, Nusle (Prague 2),

128 00 Prague, République tchèque

numéro d'identification : 21813906

numéro fiscal : CZ21813906

enregistrée au tribunal municipal de

Prague sous le numéro C 406833

pour la vente de biens via une boutique en ligne située à l'adresse Internet www.all3dprint.fr

1. DISPOSITIONS INTRODUCTIVES

- 1.1. Les présentes conditions générales (ci-après dénommées les « Conditions générales ») de la personne morale all3dprint, sro ayant son siège social à Sekaninova 1119/68, Nusle (Prague 2), 128 00 Prague, République tchèque, numéro d'identification : 21813906, numéro d'identification fiscale : CZ21813906, enregistrée auprès du tribunal municipal de Prague sous le numéro C 406833, (ci-après dénommée le « Vendeur ») sont régies conformément aux dispositions de l'article 1751, paragraphe 1 de la loi n° 89/2012 Coll., Code civil, tel que modifié (ci-après dénommé le « Code civil »), les droits et obligations réciproques des parties contractantes découlant d'un contrat d'achat (ci-après dénommé le « contrat d'achat ») conclu entre le vendeur et une autre personne physique (ci-après dénommée le « Acheteur ») via la boutique en ligne du Vendeur. La boutique en ligne est exploitée par le vendeur sur un site Web situé à l'adresse Internet www.all3dprint.fr (ci-après dénommé « site Web »), via l'interface du site Web (ci-après dénommée « l'interface Web de la boutique »).
- 1.2. Les Conditions Générales ne s'appliquent pas aux cas où la personne qui a l'intention d'acheter des marchandises auprès du vendeur est une personne morale ou une personne qui, lors de la commande de marchandises, agit dans le cadre de son activité commerciale ou dans le cadre de sa profession indépendante.
- 1.3. Des dispositions dérogeant aux conditions générales peuvent être convenues dans le contrat d'achat. Les dispositions dérogatoires du contrat d'achat priment sur les dispositions des conditions générales.
- 1.4. Les dispositions des conditions générales font partie intégrante du contrat d'achat. Le contrat d'achat et les conditions générales sont rédigés en langue tchèque. Le contrat d'achat peut être conclu en langue tchèque.

Le vendeur peut modifier ou compléter le libellé des conditions générales. Cette disposition n'affecte pas les droits et obligations nés pendant la période de validité de la version précédente des conditions générales.

2. COMPTE UTILISATEUR

- 2.1. L'acheteur peut commander des marchandises sans inscription directement depuis l'interface Web du magasin. Si l'interface Web du magasin le permet, l'acheteur peut s'inscrire sur le site Web, ce qui lui permet d'accéder à son interface utilisateur. L'acheteur peut commander des marchandises à partir de

son interface utilisateur (ci-après dénommée « compte utilisateur »).

- 2.2. Lors de la commande de marchandises et de l'inscription sur le site, l'acheteur est tenu de fournir toutes les informations correctement et véridiquement. L'acheteur est tenu de mettre à jour les données fournies dans le compte utilisateur chaque fois que celles-ci changent.

mise à jour. Les données fournies par l'acheteur lors de la commande de marchandises et dans le compte utilisateur sont considérées comme correctes par le vendeur.

- 2.3. L'accès au compte utilisateur est sécurisé par un nom d'utilisateur et un mot de passe. L'Acheteur est tenu de préserver la confidentialité des informations nécessaires à l'accès à son compte utilisateur.
- 2.4. L'acheteur n'est pas autorisé à permettre à des tiers d'utiliser le compte utilisateur.
- 2.5. Le Vendeur peut résilier le compte utilisateur, notamment si l'Acheteur n'utilise pas son compte utilisateur pendant plus de 6 mois, ou si l'Acheteur ne respecte pas ses obligations en vertu du contrat d'achat (y compris les termes et conditions).
- 2.6. L'Acheteur reconnaît que le compte utilisateur peut ne pas être disponible en permanence, notamment en ce qui concerne la maintenance nécessaire des équipements matériels et logiciels du Vendeur, ou maintenance nécessaire des équipements matériels et logiciels tiers.

3. CONCLUSION DU CONTRAT D'ACHAT

- 3.1. Toutes les présentations de marchandises placées dans l'interface Web du magasin sont de nature informative et le vendeur n'est pas obligé de conclure un contrat d'achat concernant ces marchandises. Les dispositions de l'article 1732, par. 2 du Code civil ne s'applique pas.
- 3.2. L'interface Web du magasin contient des informations sur les marchandises, y compris les prix des marchandises individuelles et les frais de retour des marchandises si les marchandises ne peuvent pas, de par leur nature, être retournées par courrier ordinaire. Les prix des marchandises sont indiqués TVA comprise et tous les frais annexes. Les prix des marchandises restent valables tant qu'ils sont affichés dans l'interface Web du magasin. Les prix des marchandises ne sont pas ajustés en fonction de l'acheteur sur la base d'une prise de décision automatisée. Cette disposition ne limite pas la capacité du vendeur à conclure un contrat d'achat dans des conditions négociées individuellement.
- 3.3. L'interface Web du magasin contient également des informations sur les coûts associés à l'emballage et à la livraison des marchandises, ainsi que sur la méthode et le délai de livraison des marchandises. Les informations sur les coûts liés à l'emballage et à la livraison des marchandises fournies dans l'interface Web du magasin ne s'appliquent que dans les cas où les marchandises sont livrées sur le territoire de la République tchèque. Dans le cas où le vendeur propose la livraison gratuite des marchandises, la condition préalable au droit à la livraison gratuite des marchandises est le paiement du prix d'achat total minimum des marchandises transportées d'un montant spécifié dans l'interface Web du magasin. Dans le cas où l'acheteur se rétracte partiellement du contrat d'achat et que le prix d'achat total des marchandises pour lesquelles l'acheteur ne s'est pas rétracté du contrat n'atteint pas le montant minimum requis pour le droit au transport gratuit des marchandises conformément à la phrase précédente, le droit de l'acheteur au transport gratuit des marchandises cesse et l'acheteur est tenu de payer le vendeur pour le transport des marchandises.
- 3.4. Pour commander des marchandises, l'acheteur remplit un formulaire de commande dans l'interface Web du magasin. Le bon de commande contient notamment des informations sur :
 - 3.4.1. marchandises commandées (l'acheteur « insère » les marchandises commandées dans le panier électronique de l'interface Web du magasin),
 - 3.4.2. le mode de paiement du prix d'achat des marchandises, les informations sur le mode de livraison demandé des marchandises commandées et

- 3.4.3. des informations sur les frais liés à la livraison des marchandises (ci-après dénommées collectivement la « commande »).
- 3.5. Avant d'envoyer la commande au vendeur, l'acheteur est autorisé à vérifier et à modifier les données saisies par l'acheteur dans la commande, également en ce qui concerne la capacité de l'acheteur à détecter et à corriger les erreurs survenues lors de la saisie des données dans la commande. L'acheteur envoie la commande au vendeur en cliquant sur le bouton « Commander ». Les informations fournies dans la commande sont considérées comme correctes par le vendeur. Le Vendeur doit immédiatement, dès réception de la commande, confirmer la réception à l'Acheteur par courrier électronique à l'adresse électronique de l'Acheteur indiquée dans le compte utilisateur ou dans la commande (ci-après dénommée "**adresse e-mail de l'acheteur**").
- 3.6. L'acheteur a la possibilité d'annuler sa commande dans les 24 heures suivant le clic sur le bouton « Commander » en nous contactant par email :info@all3dprint.fr
- 3.7. Le vendeur est toujours en droit, en fonction de la nature de la commande (quantité de marchandises, prix d'achat, frais de port estimés), de demander à l'acheteur une confirmation supplémentaire de la commande (par exemple, par écrit ou par téléphone).
- 3.8. La relation contractuelle entre le vendeur et l'acheteur naît lors de la remise de l'acceptation de commande (acceptation), qui est envoyée par le vendeur à l'acheteur par e-mail à l'adresse e-mail de l'acheteur.
- 3.9. L'acheteur accepte l'utilisation de moyens de communication à distance lors de la conclusion du contrat d'achat. Les frais engagés par l'acheteur lors de l'utilisation de moyens de communication à distance dans le cadre de la conclusion du contrat d'achat (frais de connexion Internet, frais d'appels téléphoniques) sont à la charge de l'acheteur lui-même, et ces frais ne diffèrent pas du tarif de base.

4. PRIX DES MARCHANDISES ET CONDITIONS DE PAIEMENT

- 4.1. L'acheteur peut payer le prix des marchandises et tous les frais liés à la livraison des marchandises en vertu du contrat d'achat au vendeur des manières suivantes :
- par virement bancaire sur le compte n° du vendeur. IBAN: CZ49 2010 0000 0023 0297 0685, conservé auprès de la Fio banka, a.s. (ci-après dénommé « compte du vendeur »).
- 4.2. En plus du prix d'achat, l'acheteur est également tenu de payer au vendeur les frais liés à l'emballage et à la livraison des marchandises dans le montant convenu. Sauf mention expresse contraire, le prix d'achat comprend également les frais liés à la livraison des marchandises.
- 4.3. Le vendeur n'exige pas d'acompte ou autre paiement similaire de la part de l'acheteur. Ceci n'affecte pas les dispositions de l'art. 4.6 des conditions générales concernant l'obligation de payer le prix d'achat des marchandises à l'avance.
- 4.4. En cas de paiement en espèces, à la livraison ou dans un bureau de poste, le prix d'achat est payable à réception de la marchandise. En cas de paiement sans espèces, le prix d'achat est payable dans les 7 jours calendaires suivant la réception de la marchandise.
- 4.5. En cas de paiement sans espèces, l'acheteur est tenu de payer le prix d'achat de la marchandise avec l'indication du symbole de paiement variable. En cas de paiement sans espèces, l'obligation de l'acheteur de payer le prix d'achat est remplie au moment où le montant correspondant est crédité sur le compte du vendeur.

4.6. Le vendeur est en droit, notamment dans le cas où l'acheteur ne fournit pas de confirmation supplémentaire de la commande (article 3.6), d'exiger le paiement de la totalité du prix d'achat avant d'envoyer la marchandise à l'acheteur. Les dispositions de l'article 2119, par. 1 du Code civil ne s'applique pas.

- 4.7. Des remises sur le prix des marchandises Les prestations fournies par le vendeur à l'acheteur ne peuvent être combinées entre elles.
- 4.8. Si cela est habituel dans les relations commerciales ou si cela est stipulé par des dispositions légales généralement contraignantes, le vendeur émettra une facture à l'acheteur concernant les paiements effectués en vertu du contrat d'achat. Le vendeur émettra une facture à l'acheteur après paiement du prix des marchandises et l'enverra sous forme électronique à l'adresse électronique de l'acheteur.
- 4.9. Le vendeur est assujéti à la TVA.

5. RÉSILIATION DU CONTRAT D'ACHAT

- 5.1. L'Acheteur reconnaît que, conformément aux dispositions de l'article 1837 du Code civil, il n'est pas possible de se rétracter du contrat d'achat pour la fourniture de :
- 5.1.1.1. marchandises fabriquées selon les exigences de l'acheteur ou adaptées à ses besoins personnels,
 - 5.1.1.2. les marchandises sujettes à une détérioration rapide ou les marchandises ayant une courte durée de conservation, ainsi que les marchandises qui ont été irrémédiablement mélangées à d'autres marchandises après la livraison en raison de leur nature,
 - 5.1.1.3. les marchandises dans un emballage scellé qui, pour des raisons de santé ou d'hygiène, ne peut être retourné après que l'acheteur l'a brisé, et
 - 5.1.1.4. un enregistrement audio ou vidéo ou un programme informatique dans un emballage scellé si l'acheteur l'a cassé.
- 5.2. Sauf s'il s'agit du cas visé à l'art. 5.1 des conditions générales ou dans un autre cas où il n'est pas possible de se retirer du contrat d'achat, l'acheteur a le droit, conformément aux dispositions de l'article 1829, paragraphe 1 et par. 2 du Code civil, le droit de résilier le contrat d'achat dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle l'acheteur ou un tiers désigné par lui autre que le transporteur transporte les marchandises, ou :
- 5.2.1.1. le dernier article de marchandise, si l'acheteur commande plusieurs articles dans le cadre d'une même commande qui sont livrés séparément,
 - 5.2.1.2. le dernier article ou la dernière partie d'une livraison de marchandises composée de plusieurs articles ou parties, ou
 - 5.2.1.3. la première livraison de marchandises, si le contrat prévoit une livraison régulière de marchandises pendant une période convenue.
- 5.3. La rétractation du contrat d'achat doit être adressée au vendeur dans le délai prévu à l'art. 5.2 des termes et conditions. Pour se rétracter du contrat d'achat, l'acheteur peut utiliser le modèle de formulaire fourni par le vendeur, qui constitue une annexe aux conditions générales. L'acheteur peut envoyer la rétractation du contrat d'achat, entre autres, à l'adresse des locaux commerciaux du vendeur ou à l'adresse e-mail du vendeur. info@all3dprint.fr.
- 5.4. En cas de résiliation du contrat d'achat, le contrat d'achat est annulé dès le début. L'acheteur doit renvoyer ou remettre les marchandises au vendeur sans retard excessif, au plus tard quatorze (14) jours à compter de la date de rétractation du contrat, à moins que le vendeur n'ait proposé de récupérer lui-même les marchandises. Le délai selon la phrase précédente est maintenu si l'acheteur envoie la marchandise avant son expiration. Si l'acheteur se rétracte du contrat d'achat, il supporte les frais liés au retour des marchandises au vendeur, même dans les cas où les marchandises ne peuvent pas être

retournées par courrier ordinaire en raison de leur nature.

- 5.5. En cas de rétractation du contrat d'achat conformément à l'art. 5.2 des Conditions Générales, le Vendeur devra restituer les fonds reçus de l'Acheteur dans les quatorze (14) jours suivant le retrait de l'Acheteur du contrat d'achat, de la même manière dont le Vendeur les a reçus de l'Acheteur. Le Vendeur est également en droit de restituer la prestation fournie par l'Acheteur lors du retour des marchandises par l'Acheteur ou d'une autre manière, si l'Acheteur est d'accord et qu'aucun frais supplémentaire n'est engagé par l'Acheteur. Si l'acheteur se rétracte du contrat d'achat, le vendeur n'est pas tenu de restituer les fonds reçus à l'acheteur avant que le vendeur ne reçoive les marchandises ou avant que l'acheteur ne lui prouve qu'il a renvoyé les marchandises, selon la première éventualité.
- 5.6. Le vendeur est en droit de compenser unilatéralement la demande d'indemnisation pour les dommages causés aux marchandises avec la demande de remboursement du prix d'achat de l'acheteur.
- 5.7. Dans les cas où l'acheteur a, conformément aux dispositions de l'article 1829, al. 1 du Code civil, le droit de résilier le contrat d'achat, le vendeur a également le droit de résilier le contrat d'achat à tout moment, jusqu'au moment de la réception de la marchandise par l'acheteur. Dans un tel cas, le vendeur restituera le prix d'achat à l'acheteur sans délai injustifié, par virement bancaire sur le compte désigné par l'acheteur.
- 5.8. Si un cadeau est offert à l'acheteur avec les marchandises, le contrat de cadeau entre le vendeur et l'acheteur est conclu avec une condition de résiliation selon laquelle si l'acheteur se retire du contrat d'achat, le contrat de cadeau concernant un tel cadeau perd son efficacité et l'acheteur est obligé de restituer le cadeau offert au vendeur avec les marchandises.

6. TRANSPORT ET LIVRAISON DE MARCHANDISES

- 6.1. Si le mode de transport est convenu sur la base d'une demande spéciale de l'acheteur, ce dernier supporte le risque et les éventuels frais supplémentaires liés à ce mode de transport.
- 6.2. Si le vendeur est tenu, en vertu du contrat d'achat, de livrer les marchandises à l'endroit indiqué par l'acheteur dans la commande, l'acheteur est tenu de prendre en charge les marchandises lors de la livraison.
- 6.3. Si, pour des raisons du côté de l'acheteur, il est nécessaire de livrer les marchandises à plusieurs reprises ou d'une manière différente de celle spécifiée dans la commande, l'acheteur est tenu de payer les frais liés à la livraison répétée des marchandises, respectivement. les coûts associés à un autre mode de livraison.
- 6.4. Lors de la réception de la marchandise auprès du transporteur, l'acheteur est tenu de vérifier l'intégrité de l'emballage de la marchandise et, en cas de défaut, d'en informer immédiatement le transporteur. Si l'emballage s'avère endommagé, indiquant une entrée non autorisée dans l'envoi, l'acheteur n'est pas tenu d'accepter l'envoi auprès du transporteur. Ceci n'affecte pas les droits de l'acheteur en matière de responsabilité pour les défauts des marchandises et les autres droits de l'acheteur découlant de réglementations légales généralement contraignantes.
- 6.5. D'autres droits et obligations des parties lors du transport de marchandises peuvent être réglementés par les conditions particulières de livraison du vendeur, s'ils sont émis par le vendeur.

7. DROITS EN CAS DE DÉFAUT D'EXÉCUTION

- 7.1. Les droits et obligations des parties contractantes concernant les droits découlant d'une exécution défectueuse sont régis par les dispositions légales généralement contraignantes pertinentes (en particulier les dispositions des articles 1914 à 1925, 2099 à 2117 et 2161 à 2174b du Code civil et la

loi n° 634/1992 Coll., sur la protection des consommateurs, telle que modifiée).

- 7.2. Si l'objet de l'achat est un bien meuble corporel qui est connecté à un contenu numérique ou à un service de contenu numérique de telle manière qu'il ne pourrait pas remplir ses fonctions sans eux (ci-après dénommé « chose dotée de propriétés numériques »), les dispositions relatives à la responsabilité du vendeur pour les défauts s'appliquent également à la fourniture de contenu numérique ou d'un service de contenu numérique, même s'il est fourni par un tiers. Ceci ne s'applique pas s'il ressort clairement du contenu du contrat d'achat et de la nature de l'objet qu'ils sont fournis séparément.
- 7.3. Le vendeur est responsable envers l'acheteur que l'article est exempt de défauts à la réception. En particulier, le vendeur est responsable envers l'acheteur que l'article :
 - 7.3.1. correspond à la description, au type et à la quantité convenus, ainsi qu'à la qualité, à la fonctionnalité, à la compatibilité, à l'interopérabilité et aux autres caractéristiques convenues,
 - 7.3.2. est adapté à l'usage pour lequel l'acheteur le demande et auquel le vendeur a consenti, et
 - 7.3.3. Il est livré avec les accessoires convenus et les instructions d'utilisation, y compris les instructions de montage ou d'installation.
- 7.4. Le vendeur est responsable envers l'acheteur, qu'en plus des propriétés convenues :
 - 7.4.1. l'article est adapté à l'usage pour lequel un article de ce type est habituellement utilisé, compte tenu des droits des tiers, des réglementations légales, des normes techniques ou des codes de conduite de l'industrie en l'absence de normes techniques,
 - 7.4.2. l'article, en termes de quantité, de qualité et d'autres propriétés, y compris la durabilité, la fonctionnalité, la compatibilité et la sécurité, correspond aux propriétés habituelles des articles du même type auxquelles l'acheteur peut raisonnablement s'attendre, compte tenu également des déclarations publiques faites par le vendeur ou une autre personne dans la même chaîne contractuelle, notamment la publicité ou l'étiquetage, à moins que le vendeur ne prouve qu'il n'en avait pas connaissance ou qu'il a été modifié au moins de manière comparable au moment de la conclusion du contrat d'achat, ou qu'il n'a pas pu influencer la décision d'achat,
 - 7.4.3. l'article est livré avec des accessoires, notamment l'emballage, les instructions de montage et autres instructions d'utilisation auxquelles l'acheteur peut raisonnablement s'attendre, et
 - 7.4.4. l'article correspond en qualité ou en conception à l'échantillon ou au modèle que le vendeur a fourni à l'acheteur avant la conclusion du contrat d'achat.
- 7.5. Dispositions de l'art. 7.4 des Conditions générales ne s'applique pas si le vendeur a expressément notifié à l'acheteur avant la conclusion du contrat d'achat que certaines propriétés de l'article diffèrent et que l'acheteur a expressément accepté cela lors de la conclusion du contrat d'achat.
- 7.6. Le vendeur est également responsable envers l'acheteur d'un défaut causé par un montage ou une installation incorrecte, qui a été effectuée par le vendeur ou sous sa responsabilité conformément au contrat d'achat. Ceci s'applique également si le montage ou l'installation a été effectué par l'acheteur et que le défaut est survenu en raison d'une lacune dans les instructions fournies par le vendeur ou le fournisseur de contenu numérique ou de services de contenu numérique, s'il s'agit d'une chose avec des propriétés numériques.
- 7.7. Si un défaut apparaît dans l'année suivant la réception, il est présumé que l'article était défectueux à la réception, à moins que la nature de l'article ou du défaut ne l'empêche. Ce délai ne court pas pendant la période pendant laquelle l'acheteur ne peut pas utiliser la chose, s'il a légitimement signalé le défaut.
- 7.8. Si l'objet de l'achat est un objet doté de propriétés numériques, le vendeur veillera à ce que l'acheteur reçoive les mises à jour convenues du contenu numérique ou des services de contenu numérique. En plus des mises à jour convenues, le vendeur veillera à ce que l'acheteur reçoive des mises à jour qui

sont nécessaires pour que l'objet conserve ses propriétés après réception conformément à l'art. 7.3 et l'art. 7.4 des termes et conditions, et qu'ils seront informés de leur disponibilité :

- 7.8.1. pour une période de deux ans, si, conformément au contrat d'achat, le contenu numérique ou le service de contenu numérique doit être fourni de manière continue pendant une certaine période, et si la fourniture est convenue pour une période supérieure à deux ans, pour la période entière,
 - 7.8.2. pendant la période de temps à laquelle l'acheteur peut raisonnablement s'attendre, si le contenu numérique ou le service de contenu numérique doit être fourni sur une base ponctuelle dans le cadre du contrat d'achat ; Cette appréciation s'effectue en fonction du type et de la finalité de l'objet, de la nature du contenu numérique ou du service de contenu numérique, et en tenant compte des circonstances de la conclusion du contrat d'achat et de la nature de l'obligation.
- 7.9. Dispositions de l'art. 7.8 des Conditions Générales ne s'applique pas si le Vendeur a expressément notifié à l'Acheteur avant la conclusion du Contrat d'Achat que les mises à jour ne seront pas fournies et que l'Acheteur a expressément accepté cela lors de la conclusion du Contrat d'Achat.
- 7.10. Si l'acheteur ne procède pas à la mise à jour dans un délai raisonnable, il ne peut prétendre à aucun droit en cas de défaut résultant uniquement de la non-exécution de la mise à jour. Ceci ne s'applique pas si l'acheteur n'a pas été informé de la mise à jour ou des conséquences de son non-exécution, ou s'il n'a pas effectué la mise à jour ou l'a effectuée de manière incorrecte en raison d'une lacune dans les instructions. Si, conformément au contrat d'achat, un contenu numérique ou un service de contenu numérique doit être fourni en continu pendant une certaine période et si un défaut apparaît ou survient dans le délai spécifié à l'art. 7.8.1 et l'art. 7.8.2 des Conditions Générales, le contenu numérique ou le service de contenu numérique est réputé être fourni de manière défectueuse.
- 7.11. L'acheteur peut signaler un défaut apparaissant sur l'article dans un délai de deux ans à compter de la réception. Si l'objet de l'achat est un objet doté de propriétés numériques et si, conformément au contrat d'achat, le contenu numérique ou le service de contenu numérique doit être fourni en continu pendant une certaine période, l'acheteur peut se plaindre d'un défaut qui survient ou devient apparent dans les deux ans suivant la réception. Si la prestation doit être exécutée pendant une période supérieure à deux ans, l'acheteur a droit à un défaut qui survient ou devient apparent pendant cette période. Si l'acheteur a signalé à juste titre un défaut au vendeur, le délai pour signaler un défaut de l'objet ne court pas pendant la période pendant laquelle l'acheteur ne peut pas utiliser l'objet.
- 7.12. Si l'article présente un défaut, l'acheteur peut demander son retrait. Il peut, à son choix, exiger la livraison d'un nouvel article sans défaut ou la réparation de l'article, à moins que la méthode choisie pour éliminer le défaut soit impossible ou disproportionnellement coûteuse par rapport à l'autre ; Cela sera évalué notamment en fonction de l'importance du défaut, de la valeur que l'objet aurait sans le défaut et de la possibilité de supprimer le défaut d'une autre manière sans difficultés majeures pour l'acheteur. Le vendeur peut refuser de supprimer le défaut si cela est impossible ou déraisonnablement coûteux, notamment au regard de l'importance du défaut et de la valeur que l'objet aurait sans le défaut.
- 7.13. Le vendeur éliminera le défaut dans un délai raisonnable après qu'il lui ait été signalé d'une manière qui ne cause pas d'inconvénient majeur à l'acheteur, compte tenu de la nature de l'article et du but pour lequel l'acheteur a acheté l'article. Pour éliminer le défaut, le vendeur reprendra l'objet à ses frais. Si cela nécessite le démontage d'un article qui a été assemblé conformément à la nature et à la destination de l'article avant que le défaut ne soit apparent, le vendeur démontera l'article défectueux et assemblera un article réparé ou neuf ou prendra en charge les frais associés à cela.
- 7.14. L'acheteur peut demander une remise raisonnable ou se retirer du contrat d'achat si :
- 7.14.1. le vendeur a refusé de supprimer le défaut ou ne l'a pas supprimé conformément à l'art. 7.13 termes et conditions,

7.14.2. le défaut apparaît à plusieurs reprises,

7.14.3. le défaut constitue une violation substantielle du contrat d'achat, ou

7.14.4. il ressort clairement de la déclaration du vendeur ou des circonstances que le défaut ne sera pas corrigé dans un délai raisonnable

temps ou sans inconvénient majeur pour l'acheteur.

- 7.15. Si le défaut de l'article est insignifiant, l'acheteur ne peut pas résilier le contrat d'achat (au sens de l'article 7.14 des Conditions générales) ; il est considéré que le défaut de l'article n'est pas négligeable. Si l'acheteur se rétracte du contrat d'achat, le vendeur remboursera le prix d'achat à l'acheteur sans délai injustifié après réception de l'article ou après que l'acheteur aura prouvé qu'il a envoyé l'article.
- 7.16. Le défaut peut être imputé au vendeur auprès duquel l'article a été acheté. Toutefois, si une autre personne est désignée pour effectuer la réparation et se trouve dans les locaux du vendeur ou à un endroit plus proche de l'acheteur, ce dernier doit signaler le défaut à la personne désignée pour effectuer la réparation.
- 7.17. Sauf dans les cas où une autre personne est désignée pour effectuer la réparation, le vendeur est tenu de recevoir la réclamation dans tout établissement où la réception de la réclamation est possible eu égard à la gamme de produits vendus ou aux services fournis, ou éventuellement à son siège social. Le vendeur est tenu de délivrer à l'acheteur une confirmation écrite lors du dépôt d'une réclamation, indiquant la date à laquelle l'acheteur a déposé la réclamation, son contenu, le mode de traitement de la réclamation demandé par l'acheteur et les coordonnées de l'acheteur afin de fournir des informations sur le traitement de la réclamation. Cette obligation s'applique également aux autres personnes désignées pour effectuer la réparation.
- 7.18. La réclamation, y compris la suppression du défaut, doit être résolue et l'acheteur doit en être informé au plus tard trente (30) jours à compter de la date de la réclamation, à moins que le vendeur et l'acheteur ne conviennent d'un délai plus long. Si l'objet de l'obligation est la fourniture d'un contenu numérique, y compris un contenu numérique fourni sur un support matériel, ou d'un service de contenu numérique, la réclamation doit être résolue dans un délai raisonnable, compte tenu de la nature du contenu numérique ou du service de contenu numérique et de la finalité pour laquelle l'acheteur l'a demandé.
- 7.19. Après l'expiration du délai prévu à l'art. 7.18 des conditions générales, l'acheteur peut se retirer du contrat d'achat ou demander une remise raisonnable.
- 7.20. Le vendeur est tenu de délivrer à l'acheteur une confirmation de la date et du mode de traitement de la réclamation, y compris la confirmation de la réparation, et de sa durée, ou une justification écrite du rejet de la réclamation. Cette obligation s'applique également aux autres personnes désignées pour effectuer la réparation.
- 7.21. L'acheteur peut exercer spécifiquement les droits découlant de la responsabilité pour les défauts des marchandises, notamment en personne à l'adresse Na Chmelnici 307/28, Poděbrady II, République tchèque, par téléphone au +420 734 584 637 ou par e-mail à info@all3dprint.fr.
- 7.22. Quiconque a un droit découlant d'une exécution défectueuse a également droit à une indemnisation pour les frais raisonnablement engagés dans l'exercice de ce droit. Toutefois, si l'acheteur n'exerce pas son droit à indemnisation dans un délai d'un mois après l'expiration du délai dans lequel le défaut doit être signalé, le tribunal n'accordera pas ce droit si le vendeur objecte que le droit à indemnisation n'a pas été exercé à temps.
- 7.23. D'autres droits et obligations des parties liés à la responsabilité du vendeur pour les défauts peuvent être réglementés par la procédure de réclamation du vendeur.
- 7.24. Le vendeur ou une autre personne peut fournir à l'acheteur une garantie de qualité en plus de ses droits légaux en cas de performance défectueuse.

8. AUTRES DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES CONTRACTANTES

- 8.1. L'acheteur acquiert la propriété des marchandises en payant le prix d'achat total des marchandises.
- 8.2. Le Vendeur n'est lié par aucun code de conduite à l'égard de l'Acheteur au sens des dispositions de l'article 1820, paragraphe 1 lettre n) du Code civil.
- 8.3. Le vendeur traite les réclamations des consommateurs par courrier électronique. Les réclamations peuvent être envoyées à l'adresse e-mail du vendeur. Le vendeur enverra des informations sur la résolution de la réclamation de l'acheteur à l'adresse e-mail de l'acheteur. Le vendeur ne fixe aucune autre règle pour le traitement des réclamations.
- 8.4. L'Autorité tchèque d'inspection du commerce, dont le siège social est situé à Štěpánská 567/15, 120 00 Prague 2, ID : 000 20 869, adresse Internet : <https://adr.coi.cz/cs>, est responsable de la résolution extrajudiciaire des litiges de consommation découlant du contrat d'achat. La plateforme de résolution des litiges en ligne située à l'adresse du site Web suivante : <http://ec.europa.eu/consumers/odr> peut être utilisé pour résoudre les litiges entre le vendeur et l'acheteur dans le cadre du contrat d'achat.
- 8.5. Centre européen des consommateurs de la République tchèque, dont le siège social est situé à Štěpánská 567/15, 120 00 Prague 2, adresse Internet : <http://www.evropskyspotrebitel.cz> est un point de contact au titre du règlement européen du Parlement et du Conseil (UE) n° 524/2013 du 21 mai 2013 relatif au règlement en ligne des litiges de consommation et modifiant le règlement (CE) n° 2006/2004 et la Directive 2009/22/CE (Règlement relatif au règlement en ligne des litiges de consommation).
- 8.6. L'acheteur peut déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle ou d'un État. Le vendeur est autorisé à vendre des marchandises sur la base d'une licence commerciale. Les contrôles relatifs aux licences commerciales sont effectués par le bureau des licences commerciales compétent dans le cadre de ses compétences. La surveillance du domaine de la protection des données personnelles est assurée par l'Office de protection des données personnelles. L'Autorité tchèque d'inspection du commerce, dans le cadre d'un champ d'application défini, exerce, entre autres, un contrôle sur le respect du Code civil et de la loi n° 634/1992 Coll., sur la protection des consommateurs, telle que modifiée.
- 8.7. L'acheteur assume par la présente le risque d'un changement de circonstances au sens de l'article 1765, paragraphe 2 du Code civil.

9. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- 9.1. Son obligation d'information envers l'acheteur conformément à l'art. 13 Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (ci-après dénommé le (Règlement RGPD) relatif au traitement des données personnelles de l'acheteur aux fins de l'exécution du contrat d'achat, aux fins de la négociation du contrat d'achat et aux fins de l'exécution des obligations de droit public du vendeur est rempli par le vendeur au moyen d'un document spécial.

10. ENVOI DE COMMUNICATIONS COMMERCIALES ET ENREGISTREMENT DE COOKIES

- 10.1. L'Acheteur accepte, au sens des dispositions de l'article 7, paragraphe 2 de la loi n° 480/2004 Coll., relative à certains services de la société de l'information et portant modification de certaines lois (loi sur certains services de la société de l'information), telle que modifiée, avec l'envoi de communications commerciales par les vendeurs à une adresse électronique. Son obligation d'information envers l'acheteur conformément à l'art. 13 réglementations du RGPD

relative au traitement des données personnelles de l'acheteur aux fins d'envoi de communications commerciales est remplie par le vendeur au moyen d'un document spécial.

10.2. Le vendeur remplit ses obligations légales liées au stockage éventuel de cookies sur l'appareil de l'acheteur au moyen d'un document spécial.

11. LIVRAISON

11.1. Il peut être livré à l'acheteur à l'adresse électronique de ce dernier.

12. DISPOSITIONS FINALES

12.1. Si la relation établie par le contrat d'achat contient un élément international (étranger), les parties conviennent que la relation est régie par le droit tchèque. Français En choisissant la loi selon la phrase précédente, l'acheteur, qui est un consommateur, n'est pas privé de la protection que lui assurent les dispositions de l'ordre juridique auxquelles il ne peut être contractuellement dérogé et qui, à défaut de choix de loi, s'appliqueraient autrement selon les dispositions de l'art. 6 paragraphes 1 Règlement (CE) n° 1072/2009 du Parlement européen et du Conseil 593/2008 du 17 juin 2008 sur la loi applicable aux obligations contractuelles (Rome I).

12.2. Si une disposition des Conditions Générales est ou devient invalide ou inefficace, la disposition invalide sera remplacée par une disposition dont le sens se rapproche le plus possible de la disposition invalide. L'invalidité ou l'inefficacité d'une disposition n'affecte pas la validité des autres dispositions.

12.3. Le contrat d'achat, y compris les conditions générales, est archivé par le vendeur sous forme électronique et n'est pas accessible.

12.4. L'annexe aux conditions générales comprend un modèle de formulaire de rétractation du contrat d'achat.

12.5. Coordonnées du vendeur : adresse du siège social Sekaninova 1119/68, Nusle (Prague 2), 128 00 Prague, République tchèque, adresse e-mail info@all3dprint.fr, téléphone +420 734 584 637. Le vendeur ne fournit aucun autre moyen de communication en ligne.

À Poděbrady le 1er janvier 2025